

Les chiffres clés

- 1, c'est le nombre d'ouverture de classe à Jean-de-La-Fontaine.
- 456 000 €, c'est le montant des travaux réalisés cet été dans les écoles.
- 10,4 M€, c'est le coût des travaux programmés par le Département pour la rénovation du collège de Guinette. Début des procédures administratives prévu pour cet automne !

Mesures de sécurité renforcées aux abords des écoles

« Vigipirate alerte attentat ». Tel est le niveau actuellement placé dans les académies d'Ile-de-France. C'est dans ce contexte et celui de l'Etat d'urgence imposant la plus grande vigilance que la préparation de la rentrée scolaire s'est effectuée. Mardi 30 août, une réunion à la salle Saint-Antoine s'est tenue en présence des élus, des responsables de la Police municipale et des agents sécurité-école. A l'ordre du jour : le rappel des gestes réglementaires et de la conduite à tenir sur la voie publique, la mobilisation et la vigilance des agents afin d'alerter sans délai les forces de police en cas de nécessité. Dans le cadre des mesures de sécurité renforcées mises en place par les autorités. Les forces de l'ordre effectueront des patrouilles aux abords des établissements scolaires. A Etampes, PM (Police Municipale) et PN (Police Nationale) vont œuvrer en collaboration pour assurer la sécurité devant l'ensemble des écoles, collèges et lycées. La sécurité étant l'affaire de tous, il est notamment recommandé d'éviter les attroupements et tout stationnement « non réglementaire ». Dans le cadre des 50 M€ nouvellement alloués par le Gouvernement pour effectuer des travaux de sécurité, la Ville demande le financement de visiophones pour tous les établissements.

de l'école étampoise

Fraternité

C'est faire preuve d'engagement pour un service public de qualité

→ Etudes dirigées pour tous : solution trouvée par la Ville et l'Agglo



« Mon enfant passe en CE1. Je travaille à mi-temps à Arpajon. Je ne peux être de retour qu'à 16 h 30 mais pas à 16 h. C'est très compliqué. Déjà il y a 2 ans, avec les nouveaux rythmes scolaires, on a dû s'adapter... », témoignait un parent d'élève de Jacques-Prévert fin juin, qui apprenait avec surprise, que les études dirigées allaient changer à la rentrée. Pour des raisons budgétaires, l'Education nationale a décidé d'aider

uniquement les enfants de CP et de CM2 désignés par leurs professeurs alors qu'avant l'ensemble des niveaux de l'élémentaire était concerné, soit 1 000 élèves au total dans les 4 écoles du réseau d'éducation prioritaire. De nombreux parents d'élèves ont alors alerté la Ville sur les conséquences de cette mesure en souhaitant que soient rétablies les études dirigées pour l'ensemble des enfants. Ce n'est que justice. « Avec le président de la Communauté d'Agglomération, compétente en matière périscolaire, nous avons décidé de remettre en place des études dirigées dès le 1^{er} septembre, selon les modalités existantes sur les autres écoles d'Etampes, basées sur le quotient familial. C'est une décision de responsabilité vis-à-vis du désengagement de l'Etat, c'est une mesure d'équité pour l'ensemble des familles de notre ville », a expliqué Franck Marlin.

→ Défendre l'école des villages, une obligation !



Parents d'élèves et élus manifestaient devant la Maison de l'Enseignement le 12 mai 2015 pour défendre une classe de la Vallée de l'Eclimont.

non compatibilité avec les normes d'en haut... « Une école qui ferme est un village qui se meurt. À un, deux ou trois élèves près une classe qui ferme entraîne parfois la fermeture de l'école toute entière avec des conséquences désastreuses. Des enfants déracinés de leur lieu de vie habituel et confrontés à des temps de transports scolaires usants. Une nouvelle organisation familiale à trouver. Ce n'est pas acceptable » a tonné cet été le député maire d'Etampes... Cette réalité est malheureusement bien réelle dans le Sud-Essonne, renforçant la fracture territoriale et le sentiment d'une école à 2 vitesses ! « L'égalité devant l'éducation est un des piliers fondateurs de notre République. Elle est aujourd'hui mise à mal. Cela demande de revoir la copie pour que les petites communes puissent garder leurs écoles », a demandé Franck Marlin afin d'obtenir le maintien de classes dans certaines écoles de la Région.



Laïcité

C'est respecter le fondement 1^{er} de l'école de la République !



Affirmé dans la Constitution du 4 octobre 1958, ce principe est aussi au cœur de l'école comme le rappelle avec force l'article L141 du code de l'Education nationale. « L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'Etat. » Une charte distribuée à la rentrée 2015, affichait aussi 15 grands principes parmi lesquels, le n°10 qui stipule : « Il appartient à tous les personnels de transmettre

aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves. »

A Etampes, la Laïcité est non seulement affichée à l'entrée des écoles, elle est aussi proclamée haut et fort et va être l'un des moments forts de la rentrée. En janvier 2004, le député-maire avait déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi constitutionnelle demandant à ce que la Laïcité figure dans la devise nationale au même titre que la Liberté, l'Egalité et la Fraternité. A l'occasion des 110 ans de la Laïcité le 9 décembre 2015 (loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905), le maire en avait même appelé au Président de la République pour que soit inscrit « cette valeur fondamentale à notre devise nationale ».

Un peu d'Histoire

Le saviez-vous ? Cette semaine est fêtée le 146^e anniversaire de la III^e République.

Proclamée le 4 septembre 1870, elle durera jusqu'en 1940. Au cours de cette longue période, ont été votées de grandes lois sur lesquelles reposent toujours le système éducatif français actuel.

→ 1881 : La loi du 16 juin 1881 rend l'enseignement primaire gratuit et public. L'année suivante, la loi du 28 mars 1882 rend l'instruction primaire obligatoire et impose un enseignement laïc. C'est également depuis cette date que les communes ont en charge les écoles primaires.

→ L'enseignement est prodigué par les « Hussards noirs », comme les qualifia l'écrivain Charles Péguy en 1913. Un surnom donné aux instituteurs en raison de la couleur de leur uniforme : « Ces jeunes élèves-maitres, âgés en fait de 17 à 20 ans, étaient vraiment les enfants de la République, ces hussards noirs de la sévérité... »

→ 1905 : Le 9 décembre, la loi concernant la séparation de l'église et de l'Etat est adoptée à l'initiative du député Aristide Briand.

→ 1919 : Au lendemain de la 1^{re} Guerre mondiale, la loi Astier permet de développer l'enseignement technique.

→ 1932 : Le ministère de « l'Instruction publique » devient celui de « l'Éducation nationale ».

→ 1937 : Obligation scolaire jusqu'à 14 ans (Réforme Jean Zay).

→ Quoi de neuf en cette rentrée ?

Après la réforme contestée des Rythmes scolaires en primaire (en 2013-2014), celle de l'Education prioritaire en 2014-2015, voilà la réforme du collège... qui suscite déjà un appel à la grève de la part du 1^{er} syndicat du secondaire, le Snes-FSU. En bref, la semaine des collèges est plannifiée à 26 h et voit l'apparition du travail en petit groupe, des enseignements inter-

disciplinaires... l'apprentissage d'une 2^e langue se fera en 5^e. La 1^{re} s'effectuera en CP. Le grec et le latin optionnelles intègrent un enseignement pratique « Langues et culture de l'Antiquité (sic) ». L'examen du brevet des collèges est remanié. Les élèves de la 6^e à la 3^e vont avoir de nouveaux manuels et les nouveaux programmes sont conçus par cycle de 3 ans...